

PROCES VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2020

18 membres présents pendant toute la session. Absents Mme Bernadette BERGERET (départ à la retraite) et M. Mario GATTOBIGIO. L'élection pour le remplacement de Mme BERGERET sera organisée dans les plus brefs délais.

Cette session d'automne a eu lieu intégralement en visioconférence.

1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION D'AUTOMNE 2020. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2020

Le PV de la session de printemps 2020 et l'ordre du jour de la session d'automne 2020 ont été adoptés à l'unanimité.

2. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTRICE DE L'INP

Astrid Lambrecht commence son intervention par un remerciement à la section pour son implication pour le concours dans une situation très compliquée. Elle annonce dans la foulée que l'INP est très satisfait du concours, et que toutes les affectations souhaitées par les candidats ont été acceptées.

Avancements :

La section questionne A. Lambrecht sur les critères pour les promotions CRHC. Elle annonce qu'il y aura cette année 230-250 promotions pour tout le CNRS. Deux critères importants doivent être pris en compte, la qualité du dossier scientifique et le blocage du chercheur au dernier échelon CRCN (10^{ème}). La section note qu'il y a seulement 11 candidats (0 femme) alors qu'elle a estimé que 35 chercheurs (2 femmes) sont promouvables CRHC. Une raison vient probablement des informations ambiguës données par le CNRS sur la carrière ultérieure de chercheurs plus jeunes qui seraient promus à ce grade. Une autre est probablement l'autocensure. Une solution serait d'obtenir par la DRH la liste exacte des promouvables pour les inciter à se présenter.

A. Lambrecht annonce qu'il y aura 24 promotions DR1 et 8 promotions DRCE1 à l'INP. Comme les années précédentes, la section note une accumulation anormale de très bons dossiers au passage DR1-DRCE1, dont certains proches de la retraite, et souhaiterait une augmentation significative de ces promotions. La section note aussi de l'autocensure pour l'avancement DR1.

Fédération FERMI :

La section s'interroge sur les aspects fédératifs de recherche de ce projet. A. Lambrecht nous informe que les travaux pour ce projet ont commencé début 2019, mais ont été ensuite perturbés par la crise sanitaire. Des discussions ont eu lieu, avec l'expression de difficultés et de réserves, qui ont été entendues. Les directeurs des 2 FR en place ont alors été missionnés pour l'élaboration d'un projet de FR unique. Le but est de présenter un front uni pour les demandes de moyens et l'animation scientifique face aux tutelles et à la région. Les discussions sur les points durs ont convergé pendant l'été, d'où la présentation du projet à la session d'automne 20.

La section questionne sur la valeur ajoutée par rapport à l'École Universitaire de Recherche (EUR), qui sert déjà d'interlocuteur unique pour l'université. Le document proposé par la FR FERMI manque de projets scientifiques distincts de ceux de l'EUR. A. Lambrecht propose de laisser démarrer la FR, ce qui permettra aussi de préciser des objectifs différents de ceux de l'EUR. La section se demande si une évaluation à mi-mandat pour suivre cette évolution serait possible et/ou souhaitable.

Délégations et PEDR :

Ces points sont relatés dans la partie « intervention de la DAS de l'INP »

Retour sur les concours :

Les concours se sont globalement bien passés grâce à l'investissement de tous, jury, bureau des concours et délégations régionales. La préparation a été très chronophage en amont.

Le mode de fonctionnement a été en grappe, avec une antenne principale à la DR4 (Gif-sur-Yvette) et des antennes secondaires à Bordeaux, Rennes et Toulouse. Les candidats, qui ont répondu à un sondage après leur audition, étaient satisfaits. La section note qu'une difficulté des auditions en visioconférence est due au décalage horaire, mais elle a fait l'effort de les organiser soit le matin, soit le soir pour les candidats concernés. Elle insiste sur la difficulté des admissibilités en visioconférence : il est difficile de rebondir sur une réponse du candidat, et les délibérations sont compliquées. Pourraient s'y ajouter d'éventuels problèmes de confidentialité et de fraude.

Le concours « DR2 externe » pose beaucoup de questions à la section. D'abord elle fait remarquer que la mise en œuvre de ce concours est compliquée car sans jury d'admission sur dossier et sans audition. Ensuite elle s'interroge sur la perception des classements par le CNRS, en particulier celui de la section 04, les profils retenus sur les 11 postes externes, la prise de fonction effective des candidats classés. La section 04 a choisi un classement en liste complémentaire pour éviter les réactions quant à un déclassement éventuel désagréable pour le candidat, le jury et la communauté. A. Lambrecht informe que la section 02 a fait le choix de classer tous les candidats ex-aequo et qu'un candidat a été retenu au jury d'admission sur une thématique de recherche inexistante au CNRS. Elle conseille de classer ces candidats en liste principale et indique que le candidat proposé par la section 04 n'avait pas un profil thématique aussi original que celui de la section 02. La section questionne aussi sur les candidats sélectionnés admis dans les autres instituts du CNRS. A. Lambrecht répond que les stratégies de classement variaient un peu d'un institut à l'autre, mais que globalement, la question de la plus-value scientifique du candidat était primordiale. A. Lambrecht annonce que ce concours « DR-externe » sera reconduit en 2021. La section demande un cadrage plus précis de ces postes, car il peut être difficile pour les candidats étrangers de comprendre l'ouverture de ces postes en section 50.

La section se demande si un fléchage régulier d'un poste, par exemple tous les 3 ans, ne serait pas une meilleure solution. Thérèse Huet rappelle les mauvaises expériences sur ces postes les années précédentes. La section remarque qu'un fléchage moins précis de tels postes serait peut-être la solution.

La section informe qu'un certain vivier de candidats avec un profil CRHC existe, et demande si dans le futur de tels postes seront ouverts au concours. A. Lambrecht répond que ce n'est pas prévu, mais que la section a la possibilité d'engager des CRCN plus âgés.

Pour la campagne 2021, A. Lambrecht annonce l'ouverture de 5 postes CRCN et 6 postes DR2. Elle note que le nombre de postes CRCN ouverts est conditionné par le nombre de départs en retraite, moins nombreux par rapport aux prévisions.

Intitulé et mots-clés de la section :

A. Lambrecht informe que l'intitulé proposé par la section est désormais fixé, mais que les discussions peuvent continuer pour les mots clés. Elle souhaiterait qu'ils ne soient ni trop inclusifs, ni trop détaillés.

3. INTERVENTION ET DISCUSSION SUR LES CRITERES D'ÉVALUATION

Présentation par François Ozanam et Alessandra Quadrelli de la réflexion menée par la section 14 sur les changements de critères d'évaluation en section et sur la Science ouverte, en présence de Martina Knoop, coprésidente du comité de parité-égalité du CNRS et d'Elizabeth Kohler, directrice de la mission pour la place des femmes au CNRS (MPDF).

La MPDF a été créée dans le but de résoudre d'une part le problème des insuffisances de carrière des femmes et d'autre part pour le développement de la science ouverte.

La discussion a essentiellement tourné autour des biais femme/homme lors de l'évaluation d'une chercheuse ou d'un chercheur, ainsi que pour l'introduction de critères autres que quantitatifs, basés sur l'auto-évaluation de ses travaux et responsabilités par la chercheuse ou le chercheur. La redéfinition des critères d'évaluation a abouti à un document pour la 14 :

http://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/criteresdevaluation/PDF/14_criteres_2020.pdf

et à un webinaire « Parité et évaluation non-discriminatoire au CNRS » (10/03/2021)

<https://evalequit-cn.sciencesconf.org/>

4. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTRICE ADJOINTE SCIENTIFIQUE DE L'INP

Pour clarifier ce rapport, quelques points mentionnés rapidement lors des discussions avec A. Lambrecht (délégations et PEDR) sont déplacés ici, avec les chiffres à l'appui.

Pour commencer cet entretien avec Thérèse Huet, la section réitère sa préférence pour les concours en présentiel.

Délégations :

Le taux de succès est 35 dossiers retenus pour un total de 80 sur les unités de la section 04, dont 10 femmes.

La section questionne sur l'adéquation entre les candidats qu'elle a proposés et ceux retenus in fine. T. Huet répond qu'un avis favorable dépend de la section, de la politique de l'INP et de l'université. Si l'avis de l'université est défavorable, le CNRS refuse la délégation. Elle rappelle que les membres du CoNRS sont prioritaires, ainsi que les directeurs d'unité. Elle informe qu'une contrainte importante vient de la politique de site, avantagant les instituts qui font beaucoup de demandes de délégation.

PEDR :

La section questionne sur les critères retenus pour l'évaluation, et le choix des évaluateurs. T. Huet répond que c'est un comité ad-hoc proposé au CNRS de 4/5 personnes, qui ont les compétences pour faire ces évaluations. Les critères de sélection sont la dérivée positive de la recherche, l'investissement dans l'enseignement et l'administration. 40 dossiers ont été soumis en section 04, 14 ont été sélectionnés et 7 ont été retenus avec une liste complémentaire longue pour avoir un volant pour les PEDR nouveaux entrants. Le poids des attributions reflète le rapport CRCN/DR et le rapport homme/femme.

Thèses financées par l'INP en section 04 :

Ces financements concernent des sujets de thèse à cheval entre 2 instituts. 6-7 thèses ont été attribuées, le système sera reconduit en 2021. Les thèses sur les défis sociétaux sont quant à elles très cadrées par rapport aux objectifs stratégiques du CNRS. La section demande à prendre connaissance des bénéficiaires de ces financements.

Programme tremplin :

La section questionne sur le nombre et les sujets financés. Le taux de succès est assez élevé, de l'ordre de 60% pour un financement d'environ 20k€. T. Huet promet un retour plus précis en CSI. Ce programme sera reconduit en 2021.

Ecoles thématiques :

La section demande ce qu'elles deviennent par rapport à la crise sanitaire. T. Huet annonce que la plupart ont été annulées. Quelques-unes sont reportées en 2021. Elle précise que le report d'un an de l'école a été accepté s'il a été demandé.

Avancements CRHC :

La section questionne sur l'avenir des chercheurs plus jeunes promus CRHC. Beaucoup de chercheurs dans cette situation s'interrogent. Seront-ils déclassés s'ils sont admissibles DR2 ? T. Huet répond par la négative, et les encourage à continuer de présenter des dossiers DR2.

Endo-promotions :

Ce souci est récurrent avec des mandats de 5 ans au CoNRS. Actuellement, 9-10 personnes sont concernées dans le cadre comité de la section 04 actuel. T. Huet nous demande de faire des propositions pour le mandat suivant.

Concours 2021 :

Après l'annonce du nombre de postes ouverts par A. Lambrecht, T. Huet annonce qu'il n'y aura ni coloriage, ni fléchage sur ces postes.

Intitulé et mots-clés de la section 04 :

Après quelques difficultés pour converger sur les mots-clés et le mode de présentation, T. Huet laisse la section retravailler les mots clés. L'intitulé de la section a été fixé. Les points à définir sont la présence d'un chapeau général, la compatibilité entre ces mots clés et ceux du CRAC. T. Huet souhaite des mots clés moins inclusifs et plus courts que ceux déjà présentés.

Parité :

La section se demande s'il serait souhaitable de mieux accompagner les jeunes entrantes au CNRS. T. Huet annonce que l'INP sera désormais plus directif quant au suivi de tous les entrants. Elle remarque que beaucoup d'entrantes et d'entrants ne se présentent pas aux « journées jeunes entrants ». Par conséquent, un entretien sera prévu pour tous les chercheurs 3-3,5 ans après le recrutement, et désormais un entretien après 10 ans de recherche. T. Huet reconnaît qu'il y a un gros problème de communication avec les jeunes entrants par rapport à la structure et les outils CNRS, ce qui peut les isoler dans leurs laboratoires.

5. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LE COMITE INTEGRITE

Rémi Mosseri est intervenu sur les problèmes d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique. Il a fait un état des lieux sur ces problèmes au CNRS, et présenté un plan d'action.

<http://www.cnrs.fr/fr/ethique-deontologie-integrite-scientifique-et-lancement-dalerte>

6. EVALUATIONS

Lors de la session, la section a examiné 125 dossiers répartis comme suit :

- 11 dossiers d'avancement à la promotion CRCN → CRHC. La section a proposé le classement de 5 candidats :
 - 1) BENCHEIKH Kamel (C2N)
 - 1) JONIN Christian (ILM)
 - 1) TUALLE Jean-Michel (LPL)

- 1) ZHENG Wanquan (ISMO)
 - 5) DUPRE Patrick (ICB)
- 15 dossiers d'avancement à la promotion DR2→DR1. La section a proposé le classement de 7 candidats :
 - 1) NACHER Pierre (ISMO)
 - 1) SZRIFTGISER Pascal (PhLAM)
 - 3) CROS Brigitte (LPGP)
 - 4) COMPARAT Daniel (LAC)
 - 5) FAURE Jérôme (LOA)
 - 6) BLONDEL Christophe (LPP)
 - 7) CASTIN Yvan (LKB)
 - 11 dossiers d'avancement à la promotion DR1→DRCE1. La section a proposé le classement de 3 candidats :
 - 1) KOENIG Michel (LULI)
 - 2) DUGOURD Philippe (ILM)
 - 2) KLEINER Isabelle (LISA)
 - 1 dossiers d'avancement à la promotion DRCE1→DRCE2. La section a proposé le classement de 1 candidat :
 - 1) BRUNE Michel (LKB)
 - 51 évaluations de chercheurs à mi-vague (incluant les avis différés) ;
 - 11 confirmations d'affectation CRCN et DR ;
 - 6 titularisations ;
 - 1 reconstitution de carrière ;
 - 2 créations de GDR ;
 - 1 renouvellement de GDR
 - 1 avis de pertinence sur un renouvellement d'association CNRS ;
 - 7 changements de direction d'unité ;
 - 4 expertises ;
 - 3 évaluations d'écoles thématiques ;

7. ORGANISATION DU CONCOURS 2021

La section a choisi les modes de fonctionnement suivants pour 2021 :

- Audition en jury plénier pour les concours CRCN banalisé ;
- Un concours sur dossier – sans audition - pour le concours DR2 banalisé ;
- Évaluation des dossiers de délégation
- Pas d'évaluation des dossiers de PEDR

8. MEDAILLES

A la demande de l'INP, la section a proposé les candidats suivants pour les médailles :

- Médaille de bronze : Marie-Aline Martin (ISMO) et Romain Debussy (LPL).
- Médaille d'Argent : Valentina EMILIANI (Institut de la vision) et Antoine BROWAEYS (LCF).

Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.